



Le mot du maire

Je vous remercie pour la confiance que vous avez accordée à vos nouveaux élus. Le taux élevé de participation aux élections municipales (86%) prouve l'intérêt que vous y portez. La nouvelle équipe s'organise et les premières commissions se mettent déjà au travail. La mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès septembre 2014 et le projet financier pour la réalisation des travaux d'assainissement sont les dossiers importants et urgents de ce début de mandat. Comme je m'y suis engagé, vous serez informés régulièrement de l'avancée de ces projets.

Les bénévoles du comité des fêtes sont eux aussi toujours en action. J'espère que vous serez nombreux à participer aux prochaines animations et ainsi pouvoir vous y rencontrer.

Chézy se fleurit et les jardins se remplissent. Il est temps de profiter des beaux jours dans notre village.

Vincent Richardot

RÉSULTAT DES ELECTIONS MUNICIPALES DE CHÉZY-EN-ORXOIS

INSCRITS	ABSTENTION	VOTANTS	VOTANTS EXPRIMÉS
269	38 (14,13%)	231 (85,87%)	222 (96,1%)

	voix	
Gérard BEDNAR	159	71,62 % élu
Brigitte FERNANDES	148	66,67 % élue
Vincent RICHARDOT	147	66,22 % élu
Didier PARAGEAUD	139	62,61 % élu
Fabrice VERCAUTEREN	137	61,71 % élu
Marie-Laure HOUOT	136	61,26 % élue
Sylvain RIPPERT	134	60,36 % élu
Marie-France DECOCK	130	58,56 % élue
Jacques AMET	125	56,31 % élu
André LHERMITTE	117	52,7 % élu
Gilles BOUGON	117	52,7 % élu
Maryvonne BARBIER	103	46,4 %
Cédric THIROUIN	87	39,19 %
Xavier ROBY	83	37,39 %
Fabien VAN BELLEGHEM	82	36,94 %
Hubert GOJARD	82	36,94 %
Olivier FERTÉ	79	35,59 %
Laurent DUVIVIER	77	34,68 %
Laetitia FARRUGIA	75	33,78 %
Farid HENDOUE	75	33,78 %
Bruno BANCARO	75	33,78 %

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 9 h à 11 h

Jedi de 17h à 19 h

Samedi de 11 h à 12 h (élus)

Secrétaire de mairie : Mme NOEL Sandrine

Tél/fax : 03 23 71 41 20

Courriel : mairie.chezyenorxois@free.fr

ACTIVITÉS DU COMITÉ DES FÊTES



LA CHASSE AUX ŒUFS



Sous le soleil de ce samedi 19 avril, dans le parc de Mme MIALHE, une trentaine d'enfants ont passé un après-midi festif : Jeux divers, recherche des oeufs, et partage d'un goûter très apprécié. Puis chaque enfant est reparti avec un sachet de chocolats.

Dimanche 29 juin 2014

Le Comité des Fêtes de Chézy-en-Orxois
organise

sa brocante - vide grenier

Place de l'Église

de 6 à 18 heures

participation par m/linéaire :

1,5 € pour les Cahouzats 2 € pour les extérieurs

2,5 € pour les professionnels, hors alimentation

Gratuit pour les enfants du village

qui vendent livres et jouets

Renseignements et inscriptions au :

03 23 71 40 37

Buvette et restauration sur place



À CHÉZY

VENDREDI 30 MAI 2014

à partir de 19 h place de la mairie

Chacun est invité à apporter ce qu'il peut : plats, grillades, salades composées, fromages, desserts et boissons. Pour faciliter les échanges vous pourrez, si vous le souhaitez, partager...

Vous aurez à votre disposition le barbecue, la tonnelle, les tables et les bancs, par contre pensez à apporter vos assiettes et couverts.

L'apéritif sera offert par le Comité des Fêtes

LIBRE EXPRESSION

Cette rubrique est ouverte à toutes et à tous n'hésitez pas à vous exprimer en toute liberté dans le respect de la pluralité des lecteurs. À vos plumes !
Le comité de rédaction.

L'avis d'un autre Cahouzat

Merci à M. Hervé Van Belleghem pour ses bonnes intentions et ses idées précieuses.

1- Mais rappelons tout de même que, avec M. Potel en 2004, la population de Chézy a été consultée sur le projet d'assainissement et, à une très large majorité, a opté pour le collectif ainsi qu'Hautevesnes.

2- La viabilisation du terrain de sport sera légère, car l'eau et l'électricité sont sur place. C'est justement en vendant le terrain pour payer une partie des travaux d'assainissement que nous ferons baisser le montant de l'emprunt, donc nos remboursements.

3- Il a été aussi décidé de faire un emprunt particulier, déductible lui aussi du montant des travaux, emprunt dont le remboursement sera payé par le revenu des éoliennes.

4- Le surcoût du prix de l'eau, prélevé sur nos factures pour rembourser l'emprunt principal, sera dissocié du prix actuel du syndicat de l'eau. Et comme tout emprunt, ce remboursement s'arrêtera à la fin du contrat.

5- Mais à l'époque où M. Hervé Van Belleghem était conseiller, il aurait été utile et habile de faire ces travaux, comme beaucoup de communes en France, car les aides étaient importantes. Neuilly St Front et La Ferté-Milon en ont bénéficié.

6- Il faut tout de même dire que l'eau polluée ne se nettoie pas toute seule. Cela se saurait surtout au vu des sommes que les états dépensent pour cela. Et que l'assainissement est maintenant obligatoire. Il coûte cher en individuel aussi et pour certain serait impossible à mettre en place à coût raisonnable vu l'emplacement de leur maison.

7- Enfin tout cela est connu, déjà expliqué, et il faut remercier les Cahouzats pour la confiance qu'ils ont exprimée en votant pour leur maire. Nous vous tiendrons au courant dans ce journal, comme nous l'avons fait jusqu'ici, de l'avancement de ce projet. Et les réunions du Conseil Municipal sont ouvertes à tous. Vous y serez, en direct, au courant des débats et des décisions de vos conseillers.

Jacques AMET.

TERRAIN DE TENNIS

La clôture pare-ballon avec filet est maintenant installée du côté presbytère. Le nettoyage du terrain et la pose d'un nouveau filet central sont prévus. Petits et grands pourront en profiter dès cet été.

EMBELLISSEMENT



Le professionnalisme de M. Fernandes se retrouve dans la création des deux bacs à fleurs qui encadrent maintenant la porte de l'église. Particulièrement réussis ils mettent en valeur des fleurs plantées par son épouse Brigitte.

NOYALE ET CHRISTOPHE

mariés devant les caméras de TF1



Samedi 3 mai Noyale et Christophe ont décidé d'officialiser leur union au nom de la loi devant leur famille et amis, mais également devant les caméras de TF1. Le couple a choisi de participer à l'émission "quatre mariages pour une lune de miel". Le concept de l'émission est le suivant : chaque mariée invite les trois autres à son mariage afin de leur faire partager ce moment magique. Le mariage le plus convaincant remporte une lune de miel exceptionnelle. Une équipe de 16 personnes les ont suivis du matin jusqu'au milieu de la nuit. La diffusion de cette émission est prévue dans six mois. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur, plein de bonnes choses et que la vie ne leur réserve que des moments agréables. Et peut-être, la lune de miel offerte par TF1 !

FIN DE SERVICE



Bonjour

Je suis la petite Idéal Standart, j'ai réchauffé les enfants de l'école, les locataires des logements, les utilisateurs de la Mairie et annexes depuis 1969, année où l'on m'a installée dans la cave de l'école. À l'époque je succédais à 3 gros poêles à bois installés dans chacune des 3 classes (et oui, le baby boom ! La troisième classe, l'actuelle salle communale a été construite au début des années 50).

L'employé communal nettoyait les abords du bois « des parts », les talus, les chemins, il les débroussaillait et entreposait le bois ainsi récupéré sous le préau de l'école.

Malgré des soins répétés, je m'essouffle, je deviens très très gourmande en fioul et, catastrophe, je deviens incontinent, je fuis de partout !

Alors, le conseil municipal en a décidé ainsi, ma remplaçante est commandée : ce sera une chaudière De Dietrich. Son coût, sera de 17 742,65 € H.T. installation comprise, et c'est l'entreprise "Sani Chauffage" de Lizy-sur-Ourcq qui va se charger des travaux.

Pour moi, Chézy c'est terminé, je cours au recyclage...

REMERCIEMENTS

C'est par ce petit journal que je voudrais vous exprimer toute ma gratitude.

Toutes vos intentions nous ont été droit au cœur. Vos petits mots et vos gestes nous ont été très précieux pour apaiser notre chagrin. Nous avons encore du chemin à faire mais pour cela, seul le temps pourra nous aider. Nous savons surtout que nous ne sommes pas seuls.

Merci aux personnes qui sont venus nous voir, nous accompagner lors de nos derniers adieux ainsi qu'à ceux qui passent par la Briqueterie pour y déposer des fleurs, à tous ceux qui ont été discrets et à ceux que j'ai oubliés.

Merci pour Cédric.

Madame LOURDEL

COLUMBARIUM



Voilà la maquette du futur columbarium et de son emplacement dans le cimetière. Tout le matériel est arrivé. L'installation des 8 cavurnes et du jardin du souvenir doit se réaliser au cours du deuxième semestre 2014.

PRINTEMPS

Voici donc les longs jours, lumière, amour, délire !

Voici le printemps ! mars, avril au doux sourire,

Mai fleuri, juin brûlant, tous les beaux mois amis !

Les peupliers, au bord des fleuves endormis,

Se courbent mollement comme de grandes palmes.

L'oiseau palpite au fond des bois tièdes et calmes.

Il semble que tout rit, et que les arbres verts

Sont joyeux d'être ensemble et se disent des vers.

Le jour naît couronné d'une aube fraîche et tendre.

Le soir est plein d'amour ; la nuit, on croit

entendre,

À travers l'ombre immense et sous le ciel béni,

Quelque chose d'heureux chanter dans l'infini.

(Victor Hugo, Toute la lyre)

COUPURE DE COURANT

Pour répondre aux besoins de sa clientèle, ERDF, Electricité Réseaux Distribution France, a prévu de réaliser sur le réseau de distribution des travaux qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Mercredi 21 mai

de 9h 30 à 14 h

Quartiers ou lieux-dits :

Rue de la Fontaine Rouge N° 5 au 14

Rue aux Leux N° 1,5 au 9, 15 au 17,21 au 23, 27, 31 2, au 12,16 au 18.

Rue du Gué N° 7, 11 au 19, 8 au 22, 26 au 32.

Rue des Fournisseurs N° 1 au 5, 2.

Rue du Mont N° 50 au 52

Vailly La Briqueterie N° 1 au 5

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur RICHARDOT Vincent, Maire.

Étaient présents : RICHARDOT Vincent, BEDNAR Gérard, FERNANDES Brigitte, PARAGEAUD Didier, VERCAUTEREN Fabrice, HOUOT Marie-Laure, RIPPERT Sylvain, DECOCK Marie-France, AMET Jacques, LHERMITTE André, BOUGON Gilles.

Secrétaire de séance : AMET Jacques

ÉLECTION DU MAIRE (objet n°11/2014) :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 00

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 06

Ont obtenu :

M. Gérard BEDNAR : 1 voix (une voix)

M. Gilles BOUGON : 1 voix (une voix)

M. Vincent RICHARDOT 9 voix (neuf voix)

Monsieur Vincent RICHARDOT, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (objet n°12/2014) :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, la création de trois postes d'adjoints

ÉLECTION DES ADJOINTS (objet n°13/2014) :

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à trois,

Le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du Maire. Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du Premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 00

- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 06

Ont obtenu : Monsieur Gérard BEDNAR : 11 voix (onze voix)

Monsieur Gérard BEDNAR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé premier Adjoint au Maire et immédiatement installé.

Élection du second adjoint :

1^{er} tour :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 01

- suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 06

Ont obtenu : - monsieur Gilles BOUGON : 5 voix (cinq voix)

- madame Brigitte FERNANDES 5 voix (cinq voix)

Second tour :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
 - bulletins blancs ou nuls : 00
 - suffrages exprimés : 11
 - majorité absolue : 06
- Ont obtenu : - monsieur Gilles BOUGON : 4 voix (quatre voix)
- madame Brigitte FERNANDES : 7 voix (sept voix)

Madame Brigitte FERNANDES ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée deuxième Adjoint au Maire et immédiatement installée.

Élection du troisième Adjoint :

1^{er} tour :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 03
- suffrages exprimés : 08
- majorité absolue : 05

Ont obtenu : monsieur Didier PARAGEAUD : 8 voix (huit voix)

Monsieur Didier PARAGEAUD ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé troisième Adjoint au Maire et immédiatement installé.

INDEMNITÉS DES ADJOINTS (objet n°14/2014) :

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet au **1^{er} avril 2014** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire :

Taux maximal en % de l'indice 1015 :

- **Maire : 17 %**. L'indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation.

- **Adjointes : 4.40 %** l'indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à toute augmentation.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUX STRUCTURES INTERCOMMUNALES :

- **délégués USEDA (objet n°15/2014) :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne (USEDA). Il convient de désigner deux délégués représentant la commune à l'USEDA dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus. Monsieur Gérard BEDNAR et monsieur Sylvain RIPPERT ayant respectivement obtenu 11 voix au 1^{er} tour de scrutin sont proclamés élus.

- **délégués USESA (objet n°16/2014) :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère à l'Union des Secteurs d'Eau du Sud de l'Aisne (USESA). Il convient de désigner deux délégués représentant la commune à l'USESA dont le mandat sera de même durée que celui des conseillers municipaux nouvellement élus. Monsieur Jacques AMET et madame Marie-France DECOCK ayant respectivement obtenu 11 voix au 1^{er} tour de scrutin sont proclamés élus.

- **délégués au syndicat de rivière OURCQ AMONT (objet n°17/2014) :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au syndicat de rivière du Bassin Ourcq Amont. Conformément à la loi, monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les nouveaux délégués. Monsieur Gérard BEDNAR est élu délégué titulaire. Monsieur Jacques AMET est élu délégué suppléant.

- **délégués au SER CHEZY/DAMMARD/MONNES (objet n°18/2014) :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au syndicat des écoles regroupées de CHEZY-EN-ORXOIS/DAMMARD/MONNES. Conformément à la loi, monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les nouveaux délégués. Monsieur Vincent RICHARDOT et monsieur Gilles BOUGON sont élus délégués.

- **délégués au syndicat de fonctionnement du collège de NEUILLY-SAINT-FRONT (objet n°19/2014) :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune adhère au syndicat de fonctionnement du collège de NEUILLY-SAINT-FRONT. Conformément à la loi, monsieur le maire invite le conseil municipal à procéder au vote par scrutin secret pour désigner les nouveaux délégués. Monsieur Didier PARAGEAUD et madame Brigitte FERNANDES sont élus délégués.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 10 avril 2014**

L'an deux mil quatorze, le dix avril à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur RICHARDOT Vincent, maire.

Étaient présents : RICHARDOT Vincent, BEDNAR Gérard, FERNANDES Brigitte, PARAGEAUD Didier, HOUOT Marie-Laure, DECOCK Marie-France, AMET Jacques, LHERMITTE André, BOUGON Gilles.

Absents excusés : VERCAUTEREN Fabrice, RIPPERT Sylvain.

Secrétaire de séance : BEDNAR Gérard.

COMMISSIONS COMMUNALES :

BOIS – CHASSE :

MELAYE Claude, LHERMITTE André, BOUGON Gilles, FERNANDES Brigitte, MAILLEZ Louis, RICHARDOT Vincent

URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

VERCAUTEREN Fabrice, VAN BELLEGHEM Fabien, HOUOT Marie-Laure, BEDNAR Gérard, DECOCK Marie-France, LHERMITTE André, RICHARDOT Vincent

VIE SCOLAIRE – ENFANCE – JEUNESSE – SPORTS

VERCAUTEREN Fabrice, RICHARDOT Vincent, PARAGEAUD Didier, HOUOT Marie-Laure, PANTOUX Jean-Luc

INFORMATION – COMMUNICATION

BEDNAR Gérard, AMET Jacques, PARAGEAUD Didier, QUENDEZ Marc, QUENDEZ Brigitte.

ASSAINISSEMENT

3 membres de l'ACDC, FERNANDES Brigitte, AMET Jacques, RICHARDOT Vincent, RIPPERT Sylvain

DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES :

Le maire explique à l'assemblée que le suppléant à la CCOC doit forcément être le 1^{er} adjoint et non un conseiller municipal. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, nomme monsieur Gérard BEDNAR délégué suppléant à la Communauté de Communes de l'Ourcq et du Clignon.

CHAUDIÈRE ÉCOLE :

La chaudière de l'école devant être changée, le maire présente plusieurs devis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, refuse le projet d'installer une pompe à chaleur et accepte le devis de l'entreprise SANI CHAUFFAGE pour installer une chaudière fuel d'un montant de 17 742.65 € H.T soit 21 291.18 € TTC.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 :

- *voyage scolaire* : Le conseil municipal accepte de verser une subvention de 50 € aux familles dont les enfants participent à la classe de découverte à PRAT DE BOUC dans le Cantal et au séjour à CHEVILLON dans l'Yonne.

- *vote des 4 taxes directes locales* : L'assemblée, après avoir délibéré, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2014 :

Taux de taxe d'habitation :	14.71 %
Taux de taxe sur le foncier bâti :	9.24 %
Taux de taxe sur le foncier non bâti :	21.51 %
Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises :	17.06 %

- *vote des subventions aux associations* : Le conseil municipal vote les subventions aux associations suivantes :

- Compagnie d'arc : 300 €
- Comité des fêtes : 750 €
- Coopérative scolaire : 200 €
- Club de foot de la Ferté-Milon : 60 €
- Ecole des cadets (Pompiers le Ferté- Milon) : 50 €
- Refuge de la Picoterie : 70 €
- Croix rouge : 30 €
- Apei (les papillons blancs du sud de l'Aisne) : 60 €
- Les Restaurants du Cœur : 50 €
- Associations Française des Sclérosés En Plaques : 30 €

- **vote du budget primitif 2014** : Le conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2014 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- section de fonctionnement : 325 959 €
- section d'investissement : 70 529 €

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Solde 2013	18 361,00 €	Provision	20 802,00 €
Factures de 2013	9 312,00 €	(virement Fonctionnement)	
Emprunt	8 340,00 €	Subvention	23 853,00 €
Bois plantation	7 735,00 €	(TVA et Taxes)	
Chaudière	21 292,00 €	Subventions	25 874,00 €
Divers	5 489,00 €	(Etat, Région, CCOC...)	
TOTAL	70 529,00 €	TOTAL	70 529,00 €

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Salaires + charges sociales	45 645,00 €		
Virement section Investissement.	20 802,00 €	Excédent 2013	132 796,00 €
Provision dépenses	19 425,00 €	Loyers (EDF, Bois)	8 914,00 €
SER Syndicat des Ecoles	32 000,00 €	Impôts et Taxes	111 923,00 €
Divers (associations, assurances.)	30 406,00 €	Dotation	55 326,00 €
Trop perçu Etat	30 588,00 €	Loyer logements	17 000,00 €
Entretien batiments, voirie,...	100 515,00 €		
Gestion (eau, edf, fuel,...)	44 470,00 €		
Intérêts emprunt et Assurances	2 108,00 €		
TOTAL	325 959,00 €	TOTAL	325 959,00 €

Le budget 2014 vous est présenté ici avec des regroupements vous permettant de mieux vous rendre compte de la ventilation des recettes et des dépenses.

BIBLIOTHÈQUE



HORAIRES D'OUVERTURE

Le samedi de 11 à 12h

Au premier étage de nombreux ouvrages ainsi que des revues "QUE CHOISIR" par exemple sont disponibles pour les adultes.

RAPPEL AUX BRICOLEURS

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore : tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h - 14h 30 à 19h30

Les samedis de 9h à 12h - 15h à 19h


Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

MAIS AUSSI

Nous vous rappelons que brûler des pneus, du plastique, du bois vert ou humide, du polystyrène... est strictement interdit, pollue et indispose gravement les riverains. La gendarmerie est déjà intervenue dans notre village pour faire appliquer immédiatement le règlement

MAIS ENCORE

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Il est expressément défendu de laisser les chiens divaguer sur la voie publique, seul et sans maître ou gardien.

	AGENCE POSTALE COMMUNALE DE GANDELU Tél : 03 23 71 44 68 HORAIRES D'OUVERTURE	
	MATIN	APRÈS - MIDI
LUNDI		
MARDI	08h30 - 11h30	
MERCREDI	08h30 - 11h30	
JEUDI	08h30 - 11h30	
VENREDI		14h - 17h
SAMEDI	08h30 - 11h30	